

# PROCEDURE DE RECLAMATIONS

## CLIENTS

---

Toute réclamation peut être adressée gratuitement à la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessous :

**AMALTHEE GESTION**

**1 rue Ville Pépin**

**35400 SAINT-MALO**

Les délais de traitement des réclamations sont de :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la date de réception de la réclamation pour ce qui concerne l'accusé de réception ;
- Deux mois maximum à compter de la date de réception de la réclamation pour ce qui concerne l'envoi de la réponse au client, sauf circonstances particulières.

En cas de désaccord définitif avec Amalthée Gestion, le réclamant peut s'adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers :

- Par courrier adressé au 17 place de la Bourse -75082 PARIS CEDEX 02 ;
- ou via le formulaire de demande de médiation disponible sur le site de l'A.M.F ([www.amffrance.org](http://www.amffrance.org)), sous la rubrique "Médiateur".

Le réclamant peut également, dans la rubrique "Médiateur" du site de l'A.M.F, prendre connaissance de la Charte de la Médiation de l'A.M.F.